



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

officines

Question au Gouvernement n° 85

Texte de la question

INSTALLATION DES PHARMACIENS

M. le président. La parole est à M. Yvan Lachaud, pour le groupe Nouveau Centre.

M. Yvan Lachaud. Ma question s'adresse à Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports.

Madame la ministre, aujourd'hui, pour les Français, le pharmacien est un des premiers professionnels de la santé de proximité.

Certes, la France dispose d'une des plus grandes densités d'officines en Europe, mais leur implantation ne correspond pas toujours à l'évolution démographique de notre pays.

Aujourd'hui, les Français habitant dans le monde rural ou dans les quartiers sensibles de nos villes n'ont pas accès à une pharmacie près de chez eux. En effet, il est extrêmement difficile de créer ou de transférer une officine.

Madame la ministre, vous avez pu le vérifier sur le terrain, lors de votre visite à Nîmes avec le Premier ministre, dans un quartier très sensible de plus de 4 000 habitants.

Dans de trop nombreux cas, il y a donc rupture de la mission de service public dans un domaine très important, celui de la santé.

Madame la ministre, alors que nous discutons actuellement du projet de loi de financement de la sécurité sociale, que comptez-vous faire pour permettre à tous les Français d'avoir accès aux médicaments, et donc à la santé ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Nouveau Centre.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, *ministre de la santé, de la jeunesse et des sports*. Monsieur le député Lachaud, permettez-moi de vous remercier d'avoir signalé le rôle irremplaçable du pharmacien dans notre système de santé. (*Exclamations et sourires sur plusieurs bancs.*)

Vous avez utilement rappelé que la France dispose, au regard des autres États européens, d'une des plus fortes densités d'officines. Ne se pose donc pas un problème quantitatif du nombre de pharmaciens, mais un problème qualitatif car, comme pour de nombreuses autres professions de santé, l'offre en ce domaine est mal répartie. Il existe, d'un côté, des zones où les pharmacies sont en surnombre, officines qui ont d'ailleurs du mal à assurer leur viabilité tant sur le plan économique que sur celui de l'information des clients, et, d'un autre côté, des zones dépourvues d'officines. Vous avez cité l'exemple du quartier du Mas de Mingue à Nîmes, quartier de 4 000 habitants qui a vu son officine fermer il y a quelque temps ; nous nous y sommes rendus vendredi dernier avec le Premier ministre et avons pu nouer des contacts très intéressants.

Pour répondre à votre inquiétude, monsieur le député, je vous indique que l'article 39 du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2008 prévoit d'ouvrir de nouvelles possibilités aux transferts d'officines. Jusqu'à présent, les transferts d'officines n'étaient possibles qu'à toute proximité ; or dans le cas qui vous préoccupe, il est évident qu'un pharmacien d'un autre quartier de Nîmes n'est pas intéressé pour venir dans le quartier du Mas de Mingue. Désormais, les transferts pourront se faire sur l'ensemble du territoire. Ainsi, des pharmaciens dont l'officine n'est actuellement pas viable parce qu'ils exercent leur profession dans un quartier où la densité de pharmacies est très importante, pourront, grâce à l'adoption de l'article 39 du PLFSS, être intéressés pour venir dans ce quartier.

Cette disposition permettra un meilleur maillage du territoire. Nul doute que vous pourrez, ainsi, répondre au

problème du Mas de Mingue. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Nouveau Centre et sur divers bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 85

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 2007

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 25 octobre 2007